



Conférence générale

38^e session, Paris, 2015

rep

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport

38 C/REP/19

12 août 2015

Anglais et français seulement

RAPPORT DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL SUR SES ACTIVITÉS (2014-2015)

PRÉSENTATION

Source : L'article 29.3 de la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* dispose que « le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».

Contexte : Le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, ou Comité du patrimoine mondial, a été créé par la *Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, adoptée par la Conférence générale à sa 17^e session, le 16 novembre 1972.

Objet : Le présent document contient le rapport sur les principales activités menées et décisions prises par le Comité du patrimoine mondial depuis la 19^e session de l'Assemblée générale des États parties à la *Convention du patrimoine mondial*, tenue du 19 au 21 novembre 2013. Il comprend une sélection d'informations relatives à la 39^e session du Comité du patrimoine mondial (28 juin - 8 juillet 2015, Bonn (République fédérale d'Allemagne)).

I. Introduction

1. Le présent document est destiné à fournir à la Conférence générale de l'UNESCO des informations factuelles sur les principales activités menées par le Comité du patrimoine mondial depuis la 19^e session de l'Assemblée générale des États parties (19-21 novembre 2013) pour la mise en œuvre de la *Convention*. Afin de renforcer la cohérence entre les différents exercices de rapport, ces informations sont présentées selon les cinq objectifs stratégiques adoptés par le Comité à sa 26^e session et à sa 31^e session : (a) renforcer la **crédibilité** de la Liste du patrimoine mondial ; (b) assurer la **conservation** efficace des biens du patrimoine mondial ; (c) favoriser le développement d'un renforcement effectif des **capacités** dans les États parties ; (d) développer la **communication** pour sensibiliser le public et encourager sa participation et son appui au patrimoine mondial ; (e) accroître le rôle des **communautés** dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*¹.

II. Informations relatives aux réunions statutaires

(a) Nombre actuel d'États parties à la *Convention du patrimoine mondial*

2. Au mois de juillet 2015, la *Convention* comptait 191 États parties². Depuis la 19^e Assemblée générale, en 2013, les Bahamas ont adhéré à la *Convention*.

(b) Membres actuels du Comité du patrimoine mondial

3. Le Comité est composé des **21 membres** suivants : Allemagne, Algérie, Colombie, Croatie, Finlande, Inde, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Sénégal, Serbie, Turquie et Viet Nam. **Neuf membres** terminent leur mandat à la **fin de la 38^e session de la Conférence générale**, en 2015 (Allemagne, Algérie, Colombie, Inde, Japon, Malaisie, Qatar, Sénégal et Serbie) et 12 membres à la **fin de la 39^e session de la Conférence générale**, en 2017 (Croatie, Finlande, Jamaïque, Kazakhstan, Liban, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Turquie et Viet Nam).

(c) Composition du Bureau du Comité du patrimoine mondial

4. Pour la 38^e session du Comité, de juin 2013 à juin 2014, la Présidence a été exercée par S. E. Sheika AL MAYASSA BINT HAMAD AL-THANI (Qatar). L'Allemagne, l'Algérie, la Colombie, le Japon et le Sénégal ont occupé les postes de vice-présidents et les fonctions de rapporteur ont été confiées à M. Francisco J. Gutierrez (Colombie).

5. Pour la 39^e session du Comité, de juin 2014 à juillet 2015, la Présidence a été exercée par S. E. le Professeur Maria BÖHMER (Allemagne). La Croatie, l'Inde, la Jamaïque, le Qatar et le Sénégal ont occupé les postes de vice-présidents et les fonctions de rapporteur ont été confiées à M. Hicham Cheaib (Liban).

6. Pour la 40^e session du Comité, de juillet 2015 à juillet 2016, la Présidence est exercée par S. E. l'Ambassadeur Gürcan TÜRKOĞLU (Turquie). Le Liban, le Pérou, les Philippines, la Pologne et le Sénégal, jusqu'à la 38^e session de la Conférence générale, en novembre 2015, occupent les postes de vice-présidents et les fonctions de rapporteur sont confiées à Mme Eugene JO (République de Corée).

(d) Élection des membres du Comité du patrimoine mondial

7. Comme suite à la résolution **1 EXT.GA 3** de la 1^{re} session extraordinaire de l'Assemblée générale des États parties à la *Convention* (13-14 novembre 2014), les articles 13 et 14 du

¹ Voir la décision **26 COM 17.1** (Budapest, 2002) et la décision **31 COM 13B** (Christchurch, 2007).

² La liste des États parties à la *Convention du patrimoine mondial* est disponible à l'adresse Internet suivante : <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties>

Règlement intérieur de l'Assemblée générale des États parties à la *Convention* relatifs, respectivement, à la présentation des candidatures au Comité du patrimoine mondial et à l'élection des membres du Comité du patrimoine mondial ont été amendés. En vertu du paragraphe 13.2 de l'article 13, les membres du Comité du patrimoine mondial ne peuvent se représenter à l'élection qu'à l'issue d'un délai de **6 ans** après l'expiration de leur mandat. En vertu des alinéas (b), (c), (d), (e) et (f) de l'article 14.1 du *Règlement intérieur* de l'Assemblée générale des États parties à la *Convention* : (b) L'élection des membres du Comité du patrimoine mondial se fait sur la base de la composition des groupes électoraux de l'UNESCO, tels que définis par la Conférence générale de l'UNESCO à sa session la plus récente, étant entendu que le « Groupe V » est constitué de deux groupes distincts, l'un pour les États d'Afrique et l'autre pour les États arabes ; (c) Les sièges sont alloués à chaque groupe électoral comme suit : deux (2) sièges pour le Groupe I, deux (2) sièges pour le Groupe II, deux (2) sièges pour le Groupe III, trois (3) sièges pour le Groupe IV, quatre (4) sièges pour le Groupe V(a) et deux (2) sièges pour le Groupe V(b). Un siège supplémentaire est alloué au Groupe III et au Groupe IV par rotation ; (d) Néanmoins, à chaque élection, il est veillé à ce qu'au moins un État partie qui n'a jamais siégé soit élu au Comité du patrimoine mondial ; (e) Dans le cas où la formule susmentionnée ne pourrait être appliquée, un arrangement exceptionnel pourra être trouvé pour s'adapter à ces circonstances particulières ; (f) Le(s) scrutin(s) correspondant(s) au(x) siège(s) alloué(s) doit/doivent précéder celui/ceux correspondant(s) aux autres sièges à pourvoir. Les candidats qui n'ont pas été élus au scrutin des sièges alloué(s) peuvent se représenter au(x) scrutin(s) suivant(s).

(e) Réunions statutaires

8. La 38^e session du Comité du patrimoine mondial s'est tenue à Doha (Qatar) du 15 au 25 juin 2014. Il a été établi 30 documents de travail et 12 documents d'information (WHC-14/38.COM).

9. La 1^{re} session extraordinaire de l'Assemblée générale des États parties s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 13 au 14 novembre 2014. Il a été établi quatre documents de travail et deux documents d'information (WHC-14/1 EXT.GA).

10. La 39^e session du Comité du patrimoine mondial s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 28 juin au 8 juillet 2015. Il a été établi 33 documents de travail et 13 documents d'information (WHC-15/39.COM).

11. Au total, il a été établi 94 documents, dont 67 documents de travail et 27 documents d'information.

III. Informations relatives à la mise en œuvre des objectifs stratégiques

(a) Renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial

- Inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial depuis la 19^e session de l'Assemblée générale

12. En juillet 2015, la Liste du patrimoine mondial compte au total **1 031** biens, dont 802 biens culturels, 197 biens naturels et 32 biens mixtes³. Ces biens sont situés dans **163 États parties**. **28 États parties** n'ont pas de bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. **175 États parties** ont présenté des Listes indicatives de biens qu'ils pourraient décider de proposer à l'inscription dans les années à venir.

³ La Liste du patrimoine mondial est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/list/>

Région	Nouveaux biens culturels	Nouveaux biens naturels	Nouveaux biens mixtes	Total
Afrique	0	1	0	1
États arabes	5	0	0	5
Asie/Pacifique	14	2	1	17
Europe/Amérique du Nord	21	1	0	22
Amérique latine/Caraïbes	4	0	1	5
TOTAL	44	4	2	50

- Inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial en péril et retraits effectués de cette liste depuis la 19^e session de l'Assemblée générale

13. À la 38^e session du Comité du patrimoine mondial (38 COM), **trois biens** ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril : *Palestine, Terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir* (Palestine), *Ville de Potosi* (État plurinational de Bolivie) et *Réserve de faune de Selous* (République-Unie de Tanzanie). **Un bien** a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril : *Ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara* (République-Unie de Tanzanie).

14. À la 39^e session du Comité du patrimoine mondial (39 COM), **trois biens** ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril : *Hatra* (Iraq), *Vieille ville de Sana'a* (Yémen) et *Ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte* (Yémen). **Un bien** a été retiré de la Liste du patrimoine mondial en péril : *Parc national de Los Katíos* (Colombie).

15. En juillet 2015, la Liste du patrimoine mondial en péril compte **48 biens** (**30 biens culturels** et **18 naturels**)⁴.

16. Aucun bien n'a été supprimé de la Liste du patrimoine mondial depuis 2009.

17. En outre, des réunions et des ateliers internationaux, interrégionaux et régionaux ont été organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible*. Des informations détaillées sur ces activités figurent dans les documents WHC-14/38.COM/5A et WHC-15/39.COM/5A.

(b) Assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial

- Nombre de Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial étudiés par le Comité depuis la 19^e session de l'Assemblée générale

38 COM	Liste du Patrimoine mondial en péril	Liste du patrimoine mondial
Afrique	16	26
États arabes	12	9
Asie/Pacifique	4	26
Europe/Amérique du Nord	5	26
Amérique latine/Caraïbes	7	19
TOTAL	44	106

⁴ La Liste du patrimoine mondial en péril est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/peril>

39 COM	Liste du patrimoine mondial en péril	Liste du patrimoine mondial
Afrique	16	17
États arabes	13	16
Asie/Pacifique	4	27
Europe/Amérique du Nord	5	23
Amérique latine/Caraïbes	8	12
TOTAL	46	95

- Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial approuvée depuis la 19^e session de l'Assemblée générale (juillet 2015)

Région	Nombre d'états parties demandeurs	Nombre de demandes	Montant total approuvé (en dollars)
Afrique	14	16	341 830
États arabes	1	2	59 660
Asie et Pacifique	6	6	193 583
Europe et Amérique du Nord	2	2	99 864
Amérique latine/Caraïbes	5	7	214 339
TOTAL	28	33	909 276

- Rapports périodiques

18. Le rapport final sur les résultats du deuxième cycle de l'exercice de production de rapports périodiques pour l'Amérique du Nord, le rapport d'avancement pour la région Europe et le rapport d'avancement sur les rapports périodiques des autres régions ont été présentés à la 38^e session du Comité du patrimoine mondial (Doha, 2014).

19. Le rapport final sur les résultats du deuxième cycle de l'exercice de production de rapports périodiques pour la région Europe et le plan d'action correspondant ont été présentés à la 39^e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015). Le Rapport de suivi du second cycle de l'exercice de production de rapports périodiques pour les autres régions et une réflexion générale sur les rapports périodiques ont été examinés à cette même session.

- Mécanisme de suivi renforcé

20. Aux termes de la décision **31 COM 5.2**, le mécanisme de suivi renforcé est un processus constant de collaboration avec l'État partie concerné. À sa 39^e session (Bonn, 2015), le Comité a décidé de continuer de l'appliquer aux biens du patrimoine mondial suivants : Parc national du Manovo-Gounda St Floris (République centrafricaine) ; Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) ; Parc national de Kahuzi-Biega (République démocratique du Congo) ; Parc national de la Garamba (République démocratique du Congo) ; Parc national de la Salonga (République démocratique du Congo) ; Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo) ; Tombouctou (Mali) ; Tombeau des Askia (Mali) ; Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts (site proposé par la Jordanie).

21. En outre, le mécanisme de suivi renforcé continue de s'appliquer au Temple de Preah Vihear (Cambodge) et aux Monuments médiévaux du Kosovo (Serbie).

- Conférences et colloques internationaux

22. Des conférences internationales sur les programmes thématiques et des ateliers sur la préparation des candidatures, les listes indicatives, le processus en amont et le développement durable ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial ou avec son assistance, en

particulier pour les petits États insulaires en développement, les États les moins avancés et les pays sous-représentés actuellement sur la Liste du patrimoine mondial ou n'ayant pas de site inscrit. Ces conférences et ateliers ont contribué à la mise en œuvre du *Plan d'action stratégique et de la vision* adoptés à la 18^e session de l'Assemblée générale. Une liste complète de ces activités figure dans les documents WHC-14/38.COM/5A et WHC-15/39.COM/5A. En outre, face à l'aggravation des conflits dans la région arabe, le Centre du patrimoine mondial a organisé, en juin 2015, une réunion qui a permis à un groupe multidisciplinaire de chercheurs internationaux et de professionnels d'engager une réflexion sur une approche précise de la reconstruction post-conflit dans le contexte du Moyen-Orient.

(c) Favoriser le développement d'un renforcement effectif des capacités dans les États parties

- Stratégie globale de formation

23. Au cours de l'exercice biennal écoulé, le Centre du patrimoine mondial et les organes consultatifs ont entrepris, en étroite coopération avec les États parties et les centres de catégorie 2 concernés, des activités qui ont directement contribué à la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités, adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 35^e session (Paris, 2011). Il convient de noter que toutes les activités de conservation menées à bien dans le cadre de la *Convention* associent et incluent généralement un élément de formation et/ou de renforcement des capacités. Ces activités de renforcement des capacités ont en particulier pour objectif de renforcer les institutions régionales et nationales chargées de protéger le patrimoine, de proposer des formations aux professionnels et aux jeunes et d'élaborer de nouveaux documents d'orientation. Depuis la 38^e session du Comité du patrimoine mondial, 42 ateliers de renforcement des capacités ont formé au moins 980 personnes, leur transmettant les compétences requises pour mieux protéger et conserver les sites qu'ils gèrent.

- Activités éducatives

24. Deux forums internationaux de jeunes sur le patrimoine mondial ont été organisés avant les 38^e et 39^e sessions du Comité. La septième édition de la campagne de Volontaires du patrimoine mondial a été lancée en 2014, et les premières étapes de mise en place d'une structure de coordination régionale ont été finalisées en 2014 pour l'Europe et en 2015 pour l'Asie. La liste complète des activités éducatives relatives au patrimoine mondial et organisées par le Centre du patrimoine mondial ou avec son assistance figure dans les documents WHC-14/38.COM/5A et WHC-15/39.COM/5A. Le Programme d'éducation au patrimoine mondial permet d'intégrer l'égalité hommes-femmes grâce à un suivi de la participation des genres réalisé en amont. C'est ainsi qu'en 2014, les forums de jeunes et les activités de renforcement des capacités destinées aux jeunes ont mobilisé 141 jeunes, dont **57,4 % de femmes**.

25. On a entrepris d'adapter et de produire en français le DVD interactif du *Kit pédagogique sur le patrimoine mondial aux mains des jeunes*. Un nouvel épisode du dessin animé *Patrimonito et les Aventures du patrimoine mondial* a été produit sur le thème de la biodiversité, en collaboration avec le Parc national de Sundarbans (Inde), site du patrimoine mondial.

(d) Développer la sensibilisation, la participation et le soutien du public au patrimoine mondial par la communication, et accroître le rôle des communautés dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

- Sensibilisation

26. En 2014, le site Internet du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org>) a été consulté, en moyenne, 33 125 fois par jour. Le nombre de consultations a augmenté de 28 %, passant de 9 796 892 en 2012 à 12 623 553 en 2014.

27. En 2014 et 2015, des bulletins électroniques « WH-Info » ont été envoyés en français et en anglais à plus de 20 000 membres inscrits sur le site du patrimoine mondial. En outre, plus de 100 000 abonnés sont désormais inscrits sur le site Web du Centre. En réponse aux demandes exprimées par de nombreux médias nationaux et internationaux, il a été publié des articles et des entretiens sur le patrimoine mondial, en particulier sur les menaces dont il fait l'objet et les dommages qu'il subit dans les zones de conflit.

- Publications

28. En 2013-2014, 100 000 **cartes du patrimoine mondial** en anglais, français et espagnol ont été produites et diffusées en partenariat avec le Qatar et National Geographic (ainsi que 2 200 exemplaires en arabe). La version coréenne (50 000 exemplaires) a été produite par la Commission nationale coréenne. En 2014-2015, ce sont 70 000 exemplaires qui ont été produits en partenariat avec National Geographic et l'Allemagne, la version coréenne (80 000 exemplaires) l'étant à nouveau par la Commission nationale coréenne.

29. Il a été publié cinq nouveaux numéros des *Cahiers du patrimoine mondial* : le n° 36 : L'architecture de terre dans le monde d'aujourd'hui ; le n° 37 : L'adaptation des sites du patrimoine mondial au changement climatique – guide pratique ; le n° 38 : Sauvegarder les précieuses ressources des communautés insulaires ; le n° 39 : Les sites des origines humaines et la Convention du patrimoine mondial en Asie ; et le n° 40 : Associer les communautés locales à la gestion du patrimoine mondial. Neuf numéros de la revue trimestrielle **Patrimoine mondial** (n° 69 à 76, plus un numéro spécial sur l'Iraq, en juin 2015) ont été publiés entre juin 2013 et juin 2015. Depuis le numéro 71, la revue existe également en application pour iPad, Android et Kindle.

30. La série des **Manuels de référence sur le patrimoine mondial** continue avec un nouveau titre, la traduction de manuels et des versions imprimées. Le manuel *Gérer le patrimoine mondial culturel* a été publié en novembre 2013 et est disponible en français et en anglais sous forme imprimée et en espagnol en version PDF téléchargeable en ligne. Une version russe (texte seulement) a été fournie par le Ministère de la culture de la Fédération de Russie. Le manuel *Préparer une proposition d'inscription au patrimoine mondial (2011)* a été traduit en portugais, espagnol et arabe. Une version russe (texte seulement) a été fournie par le Ministère de la culture de la Fédération de Russie – des versions imprimées existent également en anglais, français, portugais et arabe. Le manuel *Gérer le patrimoine mondial naturel* a été traduit en espagnol – des versions imprimées existent pour le français et l'anglais. Le Manuel *Gérer les risques de catastrophes pour le patrimoine mondial* a été traduit en espagnol et en portugais.

- Accords bilatéraux avec des États parties et partenariats

31. Depuis 2013, des accords bilatéraux ont été conclus ou prorogés avec 17 États parties et la Commission européenne. Pendant la période 2013-2015, le Centre du patrimoine mondial a conclu ou prorogé, **avec des entreprises du secteur privé et des fondations, 19 partenariats** qui sont tous gérés en étroite consultation avec le Bureau de la planification stratégique (BSP). Un inventaire des partenariats en cours et envisagés avec le secteur privé a été présenté au Comité dans les documents WHC-14/38.COM/5A et WHC-15/39.COM/5A.

(e) Suivi de l'initiative de la Directrice générale sur « La Convention du patrimoine mondial : réflexion sur l'avenir »

32. Par sa résolution **19 GA 11**, l'Assemblée générale a demandé qu'un rapport de suivi de l'initiative de la Directrice générale sur « La Convention du patrimoine mondial : réflexion sur l'avenir » soit présenté à la 39^e session du Comité et constitue le document WHC-15/39.COM/5C.